



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Pyrénées-Orientales**

**Service Départemental à la Jeunesse,
à l'Engagement et au Sport**

Affaire suivie par : Lionel TORRES
Téléphone : 06.70.12.32.00
lionel.torres@ac-montpellier.fr
Réf : 2026/01

Perpignan, le 12 janvier 2026

Objet : Compte-rendu réunion CROSS MED / Structures de plongée Pyrénées-Orientales / services de l'Etat intervenant en plongée subaquatique

Présents :

M. Aymeric le MASNE de CHERMONT (Directeur CROSS MED), BNC Saint-Cyprien, ULAM 66-11, Gendarmerie Maritime Tech, Lionel TORRES (SDJES 66), M. Alain MAYER (Scuba Passion), M. Jean-Marc BADIE (Le Poulpe, représentant du GS3PO), M. Rodolphe ZOLIN (Lagune Plongée), M. Jean-Michel HENRIOT (Comité départemental FFESSM 66), M. Paul DRUELLE (CASA Airbus), M. François POCH (Aquatile / Magellan), M. Damien BRASSART (Archipel Plongée), M. Christian DADILLON (Tech Of Plongée, représentant CAP Port-Vendres, représentant Argelès Plongée)

En introduction, Aymeric le MASNE de CHERMONT, directeur du CROSS MED, rappelle que l'établissement ouvre volontiers ses portes aux acteurs de la plongée subaquatique désireux d'en découvrir le fonctionnement interne. Il souligne que le CROSS MED a pour mission première de faciliter et de fluidifier l'action de l'ensemble de la chaîne de sauvetage. À ce titre, il dispose de la liberté de déclencher, sans délai, la prise en charge de victimes d'accidents par tous moyens aériens ou terrestres jugés nécessaires ou disponibles.

Pour l'année 2025, dans le département des Pyrénées-Orientales, 11 déclenchements de secours ont été enregistrés à la suite d'accidents de plongée, avec 5 décès constatés.

L'objectif de la réunion est clairement posé : définir un mode opératoire précis permettant une arrivée au caisson hyperbare de la clinique Saint-Pierre de Perpignan dans un délai inférieur à deux heures après le déclenchement de l'alerte. Pour y parvenir, les structures de plongée doivent transmettre dès l'alerte des informations essentielles, notamment la position ou le site de plongée, le caractère mobile ou non de l'embarcation, ainsi que la présence éventuelle de palanquées en immersion.

Le directeur demande que les structures de plongée informent systématiquement le sémaphore lors de leurs sorties, en précisant le nombre de plongeurs engagés et le site retenu. Cette procédure est déjà obligatoire pour les plongées sur le site du Bananier. Il insiste sur le fait qu'il ne faut jamais hésiter à se signaler : « déranger » n'existe pas en matière de sécurité. Cette démarche permet également de vérifier le bon fonctionnement de la VHF avant toute immersion.

Il présente ensuite les éléments validés lors d'une réunion préalable réunissant les services de secours (SDIS, Sécurité civile, CROSS MED, médecin du caisson hyperbare et médecin anesthésiste). Il a été acté que, pour les

plongées réalisées au nord du cap Béar, les victimes devront être évacuées vers Port-Vendres. Pour les accidents survenant au sud du cap Béar, les ports de ralliement retenus sont Banyuls-sur-Mer ou Cerbère.

En cas de perte d'un plongeur, les plongeurs du SDIS, éventuellement appuyés par ceux des services de l'État (gendarmerie), sont prioritairement engagés pour les recherches sous-marines. Le directeur rappelle fermement la dangerosité qu'il y a à voir des plongeurs se réimmerger spontanément pour rechercher une personne en difficulté : le risque de suraccident est réel et doit être évité. L'alerte doit être donnée immédiatement, quitte à être levée par la suite si la situation le permet. Un déclenchement rapide réduit considérablement la zone de recherche ; à l'inverse, chaque minute perdue l'agrandit.

Plus le mode opératoire et le plan de secours sont clairement établis, plus les informations transmises au CROSS MED sont pertinentes et exploitables.

Le CROSS MED préconise l'utilisation du message MAYDAY pour les accidents de plongée. Aucune sanction n'est encourue par les structures si l'alerte est ultérieurement requalifiée en PAN PAN.

Enfin, tout plongeur présentant des symptômes à terre, hors structure de club, sur le département, peut contacter directement le CROSS MED par téléphone en composant le 196, afin d'accélérer sa prise en charge et d'éviter toute aggravation liée à un retard d'intervention.

La réunion est levée à 19 h

Pour la directrice académique des services de
l'Éducation Nationale, par délégation, le chef du SDJES



Guillaume STOECKLIN